

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 03 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

27/05/2026

OBJET

**Election de la Vice-
Présidence.**

Acte reçu en préfecture le
17 juin 2026

Publié en ligne le
17 juin 2026

Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

L'an deux mil vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-sept mai, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Véronique LOUWAGIE.

Etaient présents : DAEL Camille, DUPONT Hugo, FLEURIMOND Wiener, GARCIA Françoise, GOUIN Paule, HELLEUX Véronique, JOSSET Elisabeth, LAGOUTTE Caroline, LE BLEVEC Corine, LENÔTRE Nathalie, LHESSANI Abdellah, LOUATRON Christine, LOUWAGIE Véronique, REINHART Patrice, RICHARD Martine, SALVINI Brigitte, THERY Sophie, ZO Eric.

Pouvoirs : Delphine PRIEUR donne pouvoir à Véronique HELLEUX

Absents excusés : Delphine PRIEUR

Absents :

Vu l'article R123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-président » ;

Madame la Présidente du CIAS invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature à la fonction de Vice-président du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de procéder à la désignation du Vice-président par vote à bulletins secrets, à la majorité absolue.

Considérant que Mme Nathalie LENÔTRE s'est portée candidate à la fonction de Vice-présidente du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-président à bulletins secrets ;

Chaque membre a remis son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins : 19
Nombre de blancs ou nuls : 0
Suffrage exprimé : 19
Majorité absolue : 10

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260603-2026-06-03-023-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

Article 1er : Est élue Vice-présidente du Conseil d'Administration du CIAS,
Madame Nathalie LENÔTRE.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de
sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La Présidente du CIAS est chargée de l'exécution de la présente
décision.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le
17 juin 2026
Publié en ligne le
17 juin 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

